



# **ASSOCIATION BIOT AU JARDIN**

## **CHARTRE**

1. Nous nous engageons à respecter l'environnement naturel et animal
2. Nous nous engageons à avoir une gestion économe de l'eau
3. Nous nous engageons à favoriser la culture de plantes compatibles avec le climat et la nature de la terre et éviter les plantes invasives
4. Nous nous engageons à respecter un principe de non lucrativité tant au niveau collectif qu'individuel
5. Nous nous engageons à respecter le règlement intérieur
6. Nous nous engageons à développer un esprit de convivialité, de solidarité, d'entraide et d'échange de savoirs et de compétences
7. Nous nous engageons à participer à la valorisation du patrimoine biotois.